

## LE SYSTÈME FONCIER EN CHINE

Intervention de Cao Gang dans le Forum Mondial sur la Réforme Agraire  
Valencia, 2004.

Mesdames et Messieurs, chers camarades,

Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements à Monsieur Pierre Vuarin, et à travers lui, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, de m'avoir donné l'occasion de participer à ce séminaire sur la réforme agraire et les problèmes fonciers. Je vais vous présenter, en quelques minutes, l'évolution du système foncier agricole en Chine depuis 1949, en mettant l'accent sur son état actuel.

En gros, le système foncier en Chine a connu trois périodes depuis la fondation de la République populaire: la première s'étend de 1949 à 1956 pendant laquelle la terre a été distribuée aux paysans dans un système de propriété privée. Ceci constituait l'engagement du Parti Communiste Chinois vis-à-vis des paysans qui avaient soutenu la Révolution communiste. La deuxième période s'étend de 1956 à 1978, durant laquelle le système foncier de propriété privée a été supprimé. On assiste à un processus de collectivisation qui de la coopérative agricole est passé à la commune populaire. La production agricole étant sous la responsabilité de la collectivité, les paysans n'avaient plus aucune autonomie. Pour permettre aux paysans de reprendre l'initiative, le gouvernement a entamé, à partir de 1978, une réforme agraire qui consistait à attribuer la terre aux paysans sous forme d'exploitation familiale. Ainsi a commencé la troisième période: la terre cultivable que possédait chaque brigade de production a été distribuée de façon proportionnelle en fonction du nombre de personnes dans chaque famille. Désormais, les familles paysannes ont acquis le droit d'exploitation de la terre pour une période de 30 ans renouvelable.

Les vingt six années d'expérience montrent que le système foncier actuel permet d'une part aux paysans d'exploiter la terre de façon indépendante et autonome, de développer la productivité en fonction de l'intérêt économique de la famille. Les paysans étant plus motivés dans leur travail, la production augmente sensiblement. Il permet d'autre part à la collectivité de garder le droit de propriété, d'interdire la vente de la terre, et ainsi d'éviter l'annexion de la terre par les riches et la privation de la terre pour les pauvres. Enfin, il autorise les paysans de céder le droit d'exploitation de la terre à d'autres paysans en échange d'une compensation sous le contrôle des collectivités locales. Tous ceux qui travaillent dans l'industrie rurale ou